

0.272 (P.O.)

Aa

Procès-verbal-mandat du 31.10.1973Département politiqueConflit du Proche-Orient

Trouver, en accord avec les départements de justice et police, des finances et des douanes et militaire, quelle aide pratique la Suisse pourrait apporter aux pays en conflit, dans les limites de ses disponibilités traditionnelles et compte tenu de sa politique de neutralité.

Présenter un rapport au Conseil fédéral.

2.11.1973 Sa/Rr

CHANCELLERIE FEDERALE

à MM. les conseillers fédéraux	(2)
le chancelier	(2)
les vice-chanceliers	(1)
A. Schweizer	(2)
aux départements	(1)

*Uspase sans avis au chef de
Département du 6.11.73.*

Ar